

Quelques données sur l'étang de Capestang

L'étang de Capestang est un mystère... Déjà, où se trouve-t-il exactement ? Il y a bien une vague tache bleue sur les cartes... mais c'est un fait, il est quasiment invisible, en tout cas inaccessible. En plus il meurt et renaît périodiquement... Alors ? Eh bien, une balade organisée en avril 2022 par l'association a permis de longer sa berge, de découvrir quelques-uns de ses trésors, et d'en entendre l'histoire mouvementée. Ce sont ces informations qui sont égrenées ci-après.



Un résumé en quelques chiffres...

L'étang occupe une superficie de 20 km², son bassin versant 180 km². Il se trouve au fond d'une cuvette d'une **altitude minimale de moins d'un mètre, quasiment au niveau de la mer**, alors qu'il se trouve à plus de 20km à vol d'oiseau de celle-ci.

Son niveau est très variable, entre 1 mètre et un maximum de plus de 7 mètres, la cote dite « normale » des eaux étant de 3 mètres. Schématiquement, il se remplit en hiver, par le ruissellement du bassin versant ou exceptionnellement par les crues de l'Aude – dont il est le réceptacle via le canal du Gailhousty, et s'assèche en été, naturellement par évaporation, ainsi que par pompage commandé.

Depuis l'Antiquité, il a connu de nombreux usages, la pêche (anguilles, carpes, mulots) et la production de sel, la coupe de foin pour le bétail, la plantation de vignes, la récolte de la « canotte » (les roseaux), et anecdotiquement la « pêche » aux sangsues... Aujourd'hui, son pourtour est occupé par des cultures annuelles (céréales, pois chiche, melons) et du pâturage (manade, chevaux).

C'est un espace d'une richesse et d'une sensibilité écologiques exceptionnelles. Il est couvert par une ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique), et un site Natura 2000 (ZPS, zone de protection spéciale, directive européenne Oiseaux).

L'histoire géomorphologique

Il y a environ 30 Ma (Ma = millions d'années), à la fin de la surrection des Pyrénées à l'Éocène, le massif de la Clape est séparé des Corbières et devient une île, par suite de l'effondrement des reliefs autour du golfe du Lion, et de l'ouverture de la mer Méditerranée. Vers -18 Ma, au Miocène, la mer avance profondément dans les terres, et dépose des sables, argiles, calcaires et marnes (= molasses) dans un golfe peu profond. Le long du rivage, prolifèrent des huîtres « géantes », dont les coquilles fossiles jonchent aujourd'hui certaines terres.

Au quaternaire (le dernier million d'années), le niveau de la mer varie selon les différentes glaciations et réchauffements, entre +100m vers -1,2 Ma et -125m en -30.000. Une vaste dépression, jusqu'au sud de Narbonne, est évidée par différents modes d'érosion. Il y a celle des rivières et l'ablation des sols sur les versants. Mais il y a aussi la déflation éolienne : pendant les périodes glacées, des vents violents creusent des dépressions dans les roches sédimentaires tendres du Miocène, ne laissant subsister que les parties plus dures, produisant les pechs (= collines) actuels.

Dans la période récente, pendant la transgression flandrienne à la fin de la glaciation de Würm (-15.000), par suite de la fonte des calottes glaciaires, la mer monte jusqu'à un maximum de +10m autour de -2.500 ans. Juste avant notre ère, l'étang est alors l'extrémité d'un golfe marin ouvert sur la mer Méditerranée, à côté du delta de l'Aude, qui se jette dans la mer au sud de Narbonne.

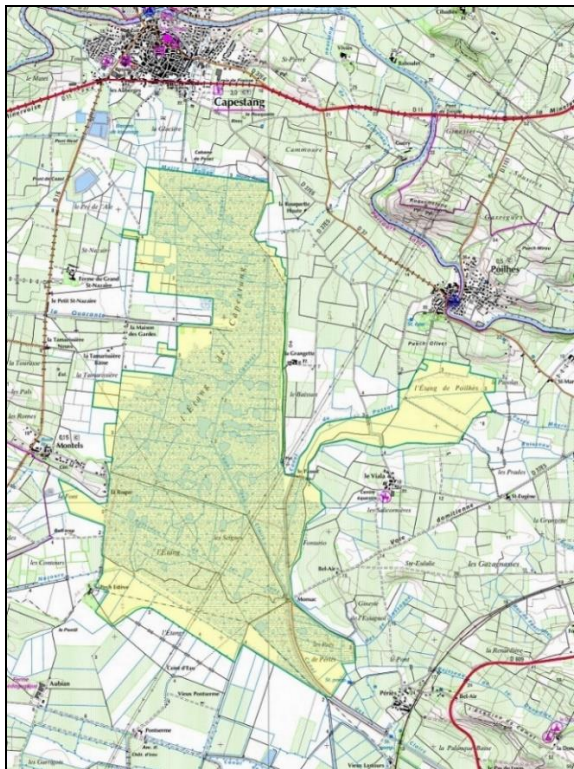
Le réseau hydrographique du delta de l'Aude, aujourd'hui



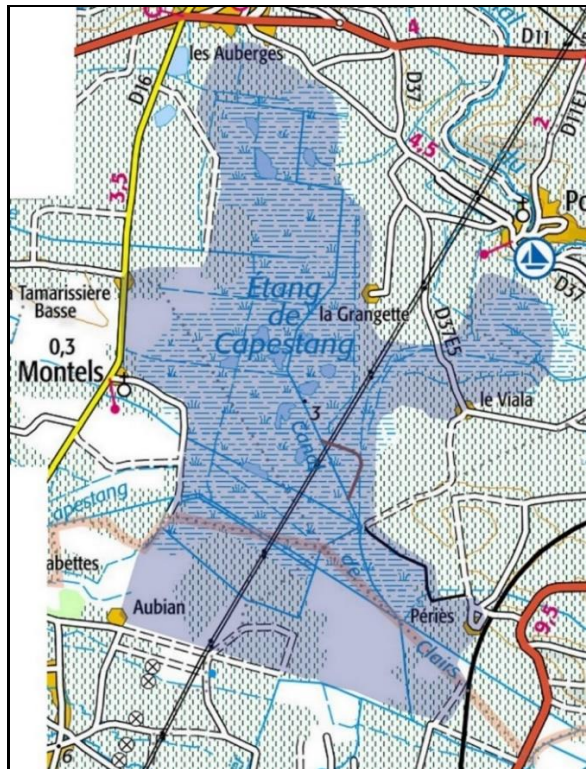
À l'époque romaine et jusqu'au haut Moyen-âge, c'est une lagune remplie d'eau salée, mais qui commence à s'envaser sous les apports des affluents. Au début du 14^e siècle, on observe un petit « âge glaciaire », avec une pluviométrie importante, provoquant des crues de l'Aude à partir de 1306. Suite à la grande rupture des digues de 1316 au sud de Cuxac, et à l'inondation de 1344-1345, l'Aude change de lit, et rejoint le grau de Vendres par le nord de la Clape, coupant toute communication entre l'étang et la mer. De plus, l'eau douce de l'Aude envahit régulièrement l'étang, qui devient alors un marécage saumâtre.

Le patrimoine naturel

La richesse écologique de l'étang est reconnue depuis 2007 par un inventaire scientifique, la ZNIEFF de type 1 des étangs de Capestang et de Poilhes (Identifiant national 910008306). Ce type regroupe des « *espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire* ». ».



la ZNIEFF



la ZPS

De plus, le secteur a été désigné en 2006 au niveau européen comme site Natura 2000, au titre de la Directive Oiseaux. La ZPS de l'étang de Capestang (N° FR9112016) s'étend sur six communes, et 1.374 hectares. Elle est réputée pour sa diversité avifaunistique, abrite une très importante roselière, et joue un rôle considérable dans la conservation de certaines espèces et leurs habitats associés. On y distingue trois types de milieux :

- la **roselière** ou phragmitaie, du nom du roseau spécifique (*Phragmites communis*), est un patchwork de zones végétalisées et d'espaces libres d'eau, les « **clairs** ». C'est le lieu de nidification d'espèces à très fort enjeu régional : la Lusciniole à moustache (1/3 des effectifs régionaux), le Butor étoilé (1/6), le Bonglios nain (1/3), le Héron pourpré, la Talève sultane ;
- les **zones humides** (scirpaies, vasières, prés salés humides) sont l'habitat d'espèces à fort enjeu comme le Crabier chevelu, l'Échasse blanche ou le Busard des roseaux, à enjeux modéré pour les ardéidés (Hérons, Aigrettes) ou la Cigogne blanche ;
- la **mosaïque bocagère** (vignes, cultures, prairies, haies, ripisylves) est une structure essentielle à la présence d'espèces comme le Rollier d'Europe ou l'Œdicnème criard.

Au total, on compte 68 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (liste de l'annexe I de la Convention des espèces sauvages menacées d'extinction), dont 20 pour lesquels l'étang joue un rôle important en terme de conservation. Parmi elles, une espèce d'oiseau de la liste rouge mondiale de l'UICN, le Phragmite aquatique, et une espèce d'oiseau patrimonial, le Bruant des roseaux.



un « clair »



la roselière



prairies humides



la ripisylve (boisement de rivage)

Histoire et aménagements

Si des traces de campements paléolithiques (entre -200.000 et -30.000 ans) ont été trouvées non loin de la rive occidentale de l'étang ou au pied de la colline d'Ensérune, c'est de l'âge du fer (-700 à -100) et de l'époque gallo-romaine que datent les premiers aménagements visibles à proximité. Depuis l'Antiquité, ce territoire a été un lieu de passage et de brassage de peuples, le long de la voie antique dite « Héracléenne », qui contournait certainement l'étang par le nord, au niveau du bourg actuel de Capestang. À quelques kilomètres de là se trouve l'oppidum celtibère d'Ensérune, un des sites habités de la nation indigène des Élisyques.

L'histoire s'accélère au deuxième siècle avant notre ère, lors du conflit entre Rome et les Ligures, et l'agression en -154 des Volques contre Marseille. Finalement, un accord reconnaît le libre passage des Romains entre le Rhône et les Pyrénées. Toutefois, afin de sécuriser l'itinéraire, qui dessert notamment la nouvelle colonie de Narbo Martius (Narbonne), le proconsul Domitius Ahenobarbus entreprend vers -118 la rénovation de la voie Héracléenne. La voie Domitienne traverse désormais l'étang, sur un viaduc en pierre, le « pons septimus » (Pontserme).



la Via Domitia, au niveau de Pontserme

De part et d'autre de la voie, les terres sont cadastrées, et confiées à des colons, notamment des vétérans des légions romaines. Rien que sur le territoire communal, on a repéré pas moins de 45 sites archéologiques, « villae » ou simples fermes. Qu'en reste-t-il de nos jours ? Des tessons de céramique entre les rangs de vigne, qu'on cultivait déjà à l'époque, quand le vin gaulois concurrençait la production italienne. Les actuels domaines viticoles, bâtis sur d'anciennes villae importantes. Et le nom du Viala, qui en découle naturellement du mot latin.

Jusqu'à la fin du Moyen-âge, l'étang est exploité pour le sel. Les salines, dont la première mention écrite de date de 812, assurent de substantiels revenus à l'archevêché de Narbonne et à d'autres seigneurs, comme le Chapitre de Béziers. Mais cette ressource se tarit après le détournement du lit de l'Aude et l'adoucissement des eaux de l'étang, devenu un marais insalubre. C'est alors que naissent les grands projets d'assèchement, pour l'assainir et du même coup créer de nouvelles terres cultivables.

Du 17^{ème} au 19^{ème} siècle, on ne compte pas les projets, tous plus ou moins suivis d'échecs. En effet, comment rejeter dans l'Aude les eaux de l'étang, d'altitude inférieure à celle du fleuve ? Il faut donc creuser des canaux et pomper. En 1599, un édit du roi Henri IV lance le projet avec l'aide d'entrepreneurs anglo-néerlandais, ayant fait leurs preuves dans les polders. Au 18^{ème} siècle, les États du Languedoc, le Parlement présidé par l'archevêque de Narbonne, font rectifier le lit de l'Aude et creuser le canal de Gailhousty, entre Sallèles et Montels, pour exhausser le fond de l'étang avec les limons du fleuve. Après la révolution, la nation en devient le propriétaire principal. L'étang de Poilhes est vendu, Napoléon donne celui de Capestang à la Légion d'Honneur, autorisée à le vendre en 1829.

De 1829 à 1872, l'étang est vendu à plusieurs compagnies concessionnaires successives, sous condition de dessèchement. Après des débuts enthousiastes des travaux, problèmes de financement, blocages du fait de litiges, déchéances, remises en vente... En 1852, est établi un projet de canal de ceinture, recueillant les eaux des rivières affluentes, pour les conduire au « maisonnage » du Passot, où des pompes à vapeur les élèveraient pour les évacuer dans un canal jusqu'à l'Aude, avec des écluses contre les reflux des crues. Construction du Passot en 1854, qui « n'a jamais marché ». Par la suite, les pompes sont déplacées à l'aval, aux Seignes (ou Monsac).

En 1872, est constituée l'Association syndicale libre de l'Étang. En 1874, elle est autorisée à vendre des lots de terrains asséchés, sous réserve que les propriétaires forment une association autorisée (l'ASA, créée en 1882) pour la poursuite des travaux de dessèchement.

On se met à planter des vignes. Pour lutter contre le phylloxéra, le canal de Gailhousty est utilisé pour leur submersion. À noter, le problème récurrent des inondations de l'étang, par ruptures des digues lors des crues de l'Aude ; les délibérations du Conseil municipal de Capestang évoquent au moins 15 événements entre 1829 et 1952 !

En 1925, les pompes à vapeur des Seignes sont remplacées par des pompes électriques. En 1945, est créée l'AIBPA, association inter-départementale des basses plaines de l'Aude (aujourd'hui : SMDA, syndicat mixte du delta de l'Aude), pour la protection contre les inondations.

En 1985, une nouvelle station élévatrice est construite encore plus à l'aval, à Périès, et le canal de Gailhousty est recalibré pour envoyer à l'étang une partie des crues de l'Aude.



les vestiges des pompes et de l'écluse des Seignes

Les enjeux, les problématiques

Les données et réflexions qui suivent sont notamment tirées du diagnostic du site Natura 2000, dont l'opérateur actuel est la Fédération régionale des chasseurs.

Une caractéristique majeure de l'étang est son statut foncier. C'est une propriété à 93% privée, et 7% publique, dont plus de la moitié (60 ha) composée de chemins et canaux, propriété du syndicat (l'ASA) de l'étang. Celle-ci regroupe 120 adhérents sur 800 ha. Sa compétence est aujourd'hui la prévention contre les risques sanitaires, l'aménagement et l'entretien des cours d'eau, voies et réseaux divers, et doit notamment poursuivre l'œuvre de dessèchement. Elle possède en particulier la décision de pompage, en dehors des périodes de crue, à l'aide de la station de pompage de Périès.

D'après la fiche descriptive de la ZNIEFF, les facteurs influençant l'évolution de la zone sont les suivants :

- Au sein d'un territoire de plus en plus anthropisé, l'occupation croissante de la zone humide par les cultures (melons, tomates et céréales, etc.) se fait au détriment des espèces et habitats patrimoniaux associés.
- La roselière est particulièrement sensible aux comblements ainsi qu'aux modifications de l'hydraulique, comme le drainage.
- Les conflits d'usage (écologique, agricole, de chasse, de loisirs...), et le rôle de l'étang comme zone d'expansion des crues les plus importantes de l'Aude, rendent difficile un consensus sur la gestion des niveaux d'eau. A noter que la pêche, en disparition, n'est plus un enjeu.
- En outre, d'importants projets d'aménagement du SMDA concernent le canal des Anglais (vidange de l'étang vers l'Aude) et le canal de Gailhousty (écrêtement des crues de l'Aude).
- L'invasion par les plantes invasives (Jussie, Lippia et Aster écaillé) est importante.
- Enfin, depuis quelques années, l'élevage de taureaux et de chevaux a pris une ampleur considérable, et le surpâturage risque de dégrader les habitats.

En conclusion...

En résumé, au niveau écologique, l'enjeu majeur réside dans la gestion hydraulique des étangs. En effet, c'est par une gestion de l'eau adaptée aux enjeux écologiques que passe la conservation des habitats d'oiseaux du site, en particulier de la roselière. On favorisera le maintien des roselières inondées (50 cm) durant la saison de nidification des oiseaux, en évitant la perturbation du régime hydrique. La gestion de l'eau consistera en la submersion des mares, le maintien d'une salinité faible en leur centre et forte à leur périphérie, et des inondations hivernales. Il s'agira aussi d'entretenir et de rajeunir la roselière (pâturage extensif et fauche). Enfin, la gestion cynégétique devra être encadrée et l'utilisation de phytocides et d'engrais réduite.

Concernant les enjeux socio-économiques, on note que les activités qui ont su tirer profit de l'étang, d'une part en ont révélé la richesse, et d'autre part doivent leur pérennité à leur capacité d'adaptation aux contraintes du milieu. Elles sont donc déterminantes dans la préservation des espaces naturels. Ces enjeux sont :

- la gestion hydraulique de l'étang, qui conditionne le maintien des usages du site, particulièrement l'activité cynégétique, les activités agricoles et la protection des populations contre les inondations ;
- la chasse, activité reine dans le cœur du site, qui joue un rôle notoire en tant que vigie et gestionnaire des espaces naturels ;
- l'élevage, facteur principal de maintien des milieux ouverts, dont l'action doit être encouragée pour en optimiser le bénéfice et en assurer la pérennité ;
- la viticulture traditionnelle, partie intégrante du patrimoine culturel, qui doit être accompagnée vers une certaine évolution des pratiques ;
- la gestion des apports d'eau que ce soit quantitatif comme peut l'être le cas extrême des crues du fleuve Aude, ou qualitatif par la problématique de la pollution des eaux du bassin versant.

Sources

« Géomorphologie et histoire de l'étang de Capestang », Max DERRUAU, 1996

« Histoire et inventaire d'un village héraultais », Cathy FERRAS, Jean-Michel SAUGET, 2011

« Histoire d'un village en Occitanie », Municipalité de Poilhes, 1982

« Document d'Objectifs du site Natura 2000 'Étang de Capestang', tome I, État des lieux / Diagnostic », validé en Copil le 24 avril 2018

« L'Escopinha », journal du Foyer rural de Capestang, 1986-1994, et notamment les n° suivants :

- n°16 (décembre 1989) : L'antenne de l'association GRIVE, L'importance pour les oiseaux migrants, Les oiseaux dans l'étang, Quel avenir pour l'étang ?
- n°18 (juin 1990) : La chasse dans l'étang, Les pompes des Seignes, Deux compères de la chasse à l'eau, Un amoureux de l'étang,
- n°29 (mars 1993) : Les ressources de l'étang, L'anguille et l'étang, La pêche, Les marais salants, les sangsues, Le tipha, La chasse aux canards, L'élevage...

Ce qu'on disait de l'étang, en 1830...

L'insalubrité du marécage, Supplique au Roy (Charles X) du Conseil municipal du 10 mai 1830

Sire, Vos fidèles sujets, les maire, adjoint et membres du conseil municipal de votre commune de Capestang, arrondissement de Béziers département de l'Hérault, viennent déposer à vos pieds au nom de leurs administrés le tribut d'amour et d'obéissance qu'ils doivent au Meilleur des Rois, et lui faire connaître le poids de leur misère et de leur infortune.

*Capestang par sa situation topographique se trouve dominé au nord par le canal du Midy, et à très peu de distance de ses murs se trouve **un marais infect**, connu sous le nom d'étang de Capestang, dont les **émanations pestilentielles**, jointes à celles du canal, lorsqu'il est à sec, pendant les plus fortes chaleurs de l'année, **moissonnent tous les ans un dixième de sa population**.*

*Aujourd'hui la commune se voit réduite à supporter les exhalaisons fétides qui procurent dans notre malheureuse commune ces fièvres intermittentes qui dégénèrent presque en épidémie. Pas une maison, pas un seul habitant, ne passe l'année sans payer son tribut maladif. Aussi voit-on peu de gens avancer en âge, une jeunesse tardive à se développer, et n'offrir à votre majesté au moment du recrutement que des **sujets débiles et mal constitués**. Notre malheureux village converti pendant l'été en infirmerie offre aux regards la majeure partie de ses habitants trainant dans les rues leurs **cadavres ambulants**, la tête enveloppée, le teint pâle et défait, ayant la plus grande peine à se soutenir.*